

# La prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse romande

Dans le cadre de son travail de mémoire réalisé pour l'IDHEAP, l'Institut des hautes études en administration publique, une étudiante s'est intéressée à la prise en charge des mineurs non accompagnés dans trois cantons romands. Le but était de savoir si nos pratiques étaient compatibles avec le droit international et si elles étaient égalitaires au niveau national. En effet, la compétence d'exécution du cadre légal supérieur est attribuée aux cantons, dès lors, des différences plus ou moins importantes peuvent apparaître dans la pratique. En outre, même si le nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés semble ne pas devoir être aussi important en 2016 qu'en 2015, ils étaient tout de même déjà 1'085 à avoir franchi nos frontières début août 2016.

*Dossier préparé par Ana Mendonça, diplômée en master à l'IDHEAP*

---

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème [Migration >> Asile](#)